



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE D'AIGUES MORTES  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 030-213000037-20240627-DCM202467-DE



Réf : DCM202467

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	18	29

Date de la convocation : 30/05/2024

Notifiée aux élus le : 30/05/2024

Date de l'affichage : 30/05/2024

### SÉANCE DU MERCREDI 05 JUIN 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le CINQ JUIN à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 30 mai 2024 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRÉSENT-E-S :** Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Stéphane PIGNAN

#### ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :

Gilles TRAUJLET à Arnaud FOUREL  
Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN  
Michèle PALLARES à Marielle NEPOTY  
Régis VIANET à Jean-Claude CAMPOS  
Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR  
Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND

Véronique BONVICINI à Stéphanie PIERRON  
Janine LHUILLER à Josiane ROSIER  
Alain BAILLIEU à Christian LAPISARDI  
Christine DUCHANGE à Michel LEBLANC  
Cédric BONATO à Joachim RAMS

**ABSENTS NON-REPRESENTÉS :** Néant

Secrétaire de séance : Marielle NEPOTY

#### OBJET :

**DF/DCC - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
PARTICIPATION SPORTIVE  
AIGUES-MORTAISE AU CHAMPIONNAT  
INTERNATIONAL DE COMPÉTITION  
D'ART PLURIDISCIPLINAIRE 2024  
(WCOPA) ÉTATS UNIS**



Rapporteur : Arnaud FOUREL, Adjoint au Maire.

Il est indiqué au conseil municipal que Manon Salcedo, originaire d'Aigues-Mortes où sa famille réside actuellement et ayant effectué toute sa scolarité ici, sollicite le soutien de la ville, dans le cadre de sa participation pour représenter la France au World Championship of Performing Arts (Championnat international d'art pluridisciplinaire) en Californie.

Diplômée de l'académie de danse professionnelle à Paris et sélectionnée parmi 800 candidats, elle participera à deux épreuves de danse : contemporaine sur le thème de la lutte contre la schizophrénie et une chorégraphie de jazz. Elle sollicite un soutien financier pour participer à ses frais de compétition.

Tout au long de cet évènement, la bénéficiaire portera un équipement floqué avec le logo de la ville et aura l'opportunité d'évoquer la commune durant ses prises de paroles, ce qui permettra de faire rayonner Aigues-Mortes à l'international.

La commune ayant à cœur de soutenir cette performance à l'international d'une sportive locale, permettant de mettre en avant notre ville à une plus grand portée et d'ainsi faire rayonner Aigues-Mortes à l'international.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 euros à Manon SALCEDO pour sa participation au championnat international de compétition d'art disciplinaire (WCOPA) 2024
- d'autoriser le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

**Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **Accorde** une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 euros à Manon SALCEDO pour sa participation au championnat international de compétition d'art disciplinaire (WCOPA) 2024
- **Autorise** le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 27 juin 2024

Le Maire,  
Pierre MAUMÉJEAN



**Résultats du vote :**

Délibération 202467	DF/DCC – Subvention exceptionnelle – participation sportive Aigues-Mortaise au Championnat International de Compétition d'Art Pluridisciplinaire 2024 (WCOPA) ÉTATS-UNIS	Pour :	29	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication